



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : douanes_beninoises@yahoo.fr
Site web : www.douanes-benin.net Fax : (00229) 21 31 67 86 -
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 21 DEC 2018

Le Directeur Général

N° 4532 /DGDDI/DLRI

NOTE DE SERVICE

A tous

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DES OPERATIONS COMMERCIALES
- INSPECTEURS
- CHEFS DE BRIGADE
- CHEFS DE POSTE

Objet : Rappel : Interdiction d'importation d'intrants agricoles sans autorisation des structures compétentes.

Références : - NDS n°3095/DGDDI/DLRI du 22 septembre 2017
- NDS n°1234/DGDDI/DLRI du 20 avril 2018.

Par la présente, je voudrais une fois encore attirer votre attention sur l'interdiction d'importation d'intrants agricoles par les frontières terrestres sans les autorisations des structures compétentes.

En effet, il est fait obligation à tout importateur d'intrants agricoles de fournir pour l'accomplissement des formalités douanières **un (1) agrément professionnel** de distributeurs d'intrants, **un (1) certificat phytosanitaire** et **l'autorisation d'exonération** du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

.../...

Dans cette optique, je voudrais inviter les Directeurs Départementaux à instruire les Chefs Services d'Intervention Rapide à mieux quadriller leurs penthières respectives afin d'empêcher toute tentative d'importation en dehors des bureaux de douane.

J'attache du prix à l'exécution correcte et diligente de la présente note de service qui doit être largement commentée à tous agents en service sous vos ordres respectifs et transcrite au registre d'ordre.

Toute difficulté d'application doit être diligemment portée à ma connaissance.



Charles Inoussa SACCA BOCO. -

COPIES :

- MEF
 - MAEP
- } « A TITRE DE COMPTE RENDU »